

Mon parcours Microcrédit Personnel

Je me renseigne sur les conditions pour
pouvoir bénéficier du **MICRO CRÉDIT**

sur notre site internet : www.udaf95.fr
par e-mail : microcredit@udaf95.fr
ou par téléphone au : **01 30 75 38 65**

Je prends rendez-vous avec un
accompagnateur familial à l'UDAF 95
pour remplir le dossier **MICRO CRÉDIT**

Mon dossier passe en commission
dans un organisme financier

Accordé

Refusé

Je signe mon
MICRO CRÉDIT

Je m'engage à venir
à mes rendez-vous
durant la période de
remboursement

Nos partenaires :



MICRO CRÉDIT
Personnel

Pour plus d'informations,
vous pouvez prendre contact avec
votre travailleur social ou avec l'UDAF 95.

Tél. : 01 30 75 38 65
Fax : 01 30 75 76 99
E-mail : microcredit@udaf95.fr

28, rue de l'Aven
BP 88499 - Cergy St-Christophe
95891 Cergy Pontoise Cedex



Union
Départementale des
Associations
Familiales

MICRO CRÉDIT
Personnel

28, rue de l'Aven
BP 88499 - Cergy St-Christophe
95891 Cergy Pontoise Cedex

Tél. : 01 30 75 38 65

E-mail : microcredit@udaf95.fr
www.udaf95.fr



Qu'est-ce que le Microcrédit Personnel ?

C'est un crédit accompagné à finalité d'insertion professionnelle ou sociale.

Le prêt est accordé pour financer un projet validé par un travailleur social de l'UDAF 95.

Le Microcrédit Personnel, pour qui ?

Vous êtes en démarche d'insertion sociale (travail, formation, logement, soins, ...).

Vous vivez une situation sociale difficile due à un accident de la vie (chômage, divorce, maladie, ...).

Vous êtes exclu de l'accès aux crédits mais néanmoins en capacité de rembourser les mensualités du prêt.

Le Microcrédit Personnel, pourquoi, comment ?

Pour élaborer un projet (un bien ou un service)

Pour participer à son financement



Habitat :

- dépôt de garantie,
- travaux,
- équipements.



Insertion professionnelle :

- études,
- emploi,
- reconversion,
- formations, mobilité,
- matériels.



Santé :

- soins,
- appareillages.

Pour tout autre projet facilitant votre insertion sociale.

En accompagnant le bénéficiaire tout au long du remboursement.

Les modalités

300 à 3 000 € selon votre projet et votre capacité de remboursement.

Remboursable sur une durée de 6 à 36 mois en fonction de vos ressources.

Pas de frais en cas de remboursement anticipé.

Les conditions à remplir

Avoir de faibles ressources : comprises entre 440 € minimum et le montant du SMIC maximum (incluant allocations, RSA, salaires...)

Avoir un projet à financer.

Les éléments essentiels

Pour examiner votre dossier, nous aurons principalement besoin des documents suivants :

- le devis de votre projet/besoin.
- **Les justificatifs de ressources**
 - les 3 derniers bulletins de salaire ou dernière notification Pôle Emploi ou bulletin de pension ou d'invalidité ou de rente,
 - les 3 derniers relevés de tous vos comptes bancaires,
 - le dernier avis d'imposition,
 - le dernier relevé des prestations de la CAF ou MSA.
- **Les justificatifs des charges :**
 - la dernière quittance de loyer,
 - les contrats de prêts en cours,
 - les factures de gaz, d'électricité, de téléphone et d'internet.
- **Les justificatifs d'identité :**
 - une carte d'identité, un passeport, un titre de séjour...